

Stages de la filière AP / 2025-2026

CLASSES	PERIODES
Seconde Nature Jardin Paysage et Forêt	Du 20/10/25 au 24/10/25 (pendant les vacances scolaires) Du 17/11/25 au 21/11/25 Du 09/02/26 au 13/02/26 (pendant les vacances scolaires) Du 06/04/26 au 10/04/26 Du 22/06/26 au 03/07/26
Première Bac Pro AP	Du 06/10/25 au 17/10/25 Du 09/02/26 au 13/02/26 (pendant les vacances scolaires) Du 30/03/26 au 10/04/26 Du 27/04/26 au 01/05/26 Du 22/06/26 au 03/07/26
Terminale Bac Pro AP	Du 13/10/25 au 24/10/25 (dont 1 semaine pendant les vacances scolaires) Du 24/11/25 au 28/11/25 Du 16/02/26 au 27/02/26 (dont 1 semaine pendant les vacances scolaires) Du 23/03/26 au 03/04/26

Vous trouverez, en page 2 de ce document, un tableau qui récapitule les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en annexe une fiche de renseignements (document préalable pour éditer la convention de stage).

La convention de stage devra être signée par toutes les parties, au plus tard 1 semaine avant le départ en stage. Aucun stage ne peut être effectué sans convention signée par le directeur de l'établissement (voir étape ④ page 2).

Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale.

Aucun scan ou photo et aucun renvoi par mail possible !

Page 1 sur 2

Etapes préalables à la réalisation du stage

ETAPES		A FAIRE PAR L'ÉLÈVE
1	Je trouve une entreprise pour mon stage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer. 2. Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur.
2	Le lycée édite la convention de stage	
3	Le professeur coordonnateur me remet la convention de stage à faire signer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je vérifie les informations. 2. Je fais signer la convention à mon responsable légal. 3. Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature. 4. <u>Je ramène la convention au professeur coordonnateur pour signature au Directeur de l'établissement.</u> <p><i>Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan ou photo accepté ni aucun envoi par mail possible !</i></p>
4	Le professeur coordonnateur me remet la convention signée par le Directeur de l'établissement	
5	Je peux aller en stage uniquement si l'étape ④ est réalisée	